

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

---

## **Arrêté du 23 octobre 2023 portant attribution du diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom**

NOR : ECOG2328134A

### **Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L.642-1 ;

Vu l'arrêté du 18 janvier 2019 fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre  
d'ingénieur diplômé ;

Vu les délibérations du jury des études en sa séance du 12/10/2023 et sur la proposition  
de la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès,

### **Arrête :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le diplôme d'ingénieur de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom est attribué aux élèves de formation initiale sortis de l'école en 2023, désignés ci-après par ordre alphabétique :

*Au titre de 2022*

Mme Bajjaji (*Ghita*).  
Mme Bekhazi (*Léa, Myriam*).  
M. Guernion (*Valentin, Daniel*).  
Mme Le Letty (*Axelle, Karen, Anne*).  
M. Meana (*Diego, Rafael, Marcelino, Albert*).  
M. Nacach (*Tom, Claude*).  
M. Poutrain (*Etienne, Henri, Jean-Pierre*).  
M. Reymond (*Artus, Sylvain, Emmanuel*).  
Mme Rubio (*Manon*).  
Mme Sirvin (*Noémie, Marie*).

## **Article 2**

L'attribution du titre d'ingénieur diplômé de l'École nationale supérieure des mines d'Alès de l'Institut Mines-Télécom confère de plein droit le grade de master.

## **Article 3**

La directrice générale de l'Institut Mines-Télécom et la directrice de l'École nationale supérieure des mines d'Alès sont chargées de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 23 octobre 2023

Pour le ministre et par délégation :  
Par empêchement du vice-président  
du Conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,  
Le chef de la Mission de tutelle des écoles,

V. THÉRY